

» on facilitât les moyens de le gagner. L'Observation de M. Schinz pourroit être aussi appliquée aux aumônes qu'on distribue dans les Cantons catholiques, aux jours des anniversaires fondés par les familles. Ces aumônes, souvent très-abondantes, font vivre un grand nombre de fainéans qui, sûrs de les avoir aux jours marqués, se transmettent les uns aux autres la certitude d'en jouir, & se marient même dans cette confiance, sans se mettre cependant en peine de gagner leur pain par le travail. Ne vaudroit-il pas mieux que les fondations pour les pauvres fussent en majeure partie dirigées de manière qu'elles servissent à faire apprendre des arts ou des métiers à la fois utiles à l'individu & à la Société?

Quelqu'un a appliqué les vers suivans d'un ancien Poëte aux familles nobles & patriciennes de la Suisse, qui sont habiles au gouvernement. Le caractère des Suisses, pareil à celui des Romains, doit allier les travaux de *Mars* avec ceux de *Thémis*. S'il falloit aux Romains prendre les armes pour la défense de la patrie, ils endossoient avec ardeur la cuirasse. La paix étoit-elle conclue, ils faisoient l'office de Juges, de Magistrats; ils étoient ainsi toujours dociles au tems, aux circonstances. Le Barreau les occupoit pendant la paix, & l'art de camper les exerçoit dans la guerre.

*Temporibus servire decet : qui tempora certis
Ponderibus pensavit, eum si bella vocabunt,
Miles erit : si pax, positis toga gestiet armis,
Hunc fora pacatum, bellantem castra docebunt.*

Ovidius (149) ad Pisonem.

(149) *Illustrium Poetarum flores per Octavianum Mirandulam collecti*, p. 409. Lugduni, 1600, in 24.

F I N du huitieme Volume.